

2016-08-142

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **16 août 2016**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu
Siège #5 - Madame Line Morin
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2016-08-143

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2016
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 4.2 - Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juillet 2016
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois d'août 2016
 - 5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2016
 - 5.4 - Plainte à Hydro-Québec pour pannes d'électricité répétitives
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt de la correspondance
 - 6.2 - Demande de commandite - La Fête du pain - Seigneurie des Aulnaies
 - 6.3 - Demande d'appui pour demande d'aide financière - Fabrique St-Roch
 - 6.4 - Demande de contribution financière - Projet de Coworking
 - 6.5 - Lettre de monsieur André Drapeau concernant le projet de regroupement du service de sécurité incendie
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie
 - 8.2 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Acceptation de l'offre de service professionnels de SNC Lavalin pour les plans et devis du chemin des Berges
- 10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 13 - FAMILLE ET LOISIRS
 - 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME
 - 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES
 - 15.1 - Mandat pour la reconstruction de la roue du moulin banal - Seigneurie des Aulnaies
- 16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-08-144

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

4.1 - Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Madame Sylvie Tremblay, conseillère donne avis qu'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies sera adopté à la séance ordinaire du 6 septembre 2016. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

Ce règlement sera modifié afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant l'interdiction à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat et de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 292-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

ATTENDU l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies le 3 février 2014;

ATTENDU l'article 101 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17);

ATTENDU l'adoption de ce règlement prévu à l'assemblée ordinaire du conseil municipal le 6 septembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil sise au 379, route de l'Église, à Saint-Roch-des-Aulnaies;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 5.8 est ajouté :

5.8 Utilisation d'information stratégique lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout membre du conseil municipal de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-

respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

2. **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.2 - Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur Gérald Bérard, conseiller donne avis qu'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies sera adopté à la séance ordinaire du 6 septembre 2016. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

Ce règlement sera modifié afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant l'interdiction à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat et de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

ATTENDU l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés De la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies le 5 novembre 2012;

ATTENDU l'article 102 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17);

ATTENDU l'adoption de ce règlement prévu à l'assemblée ordinaire du conseil municipal le 6 septembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil sise au 379, route de l'Église, à Saint-Roch-des-Aulnaies;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. **La règle 8 est ajouté à l'article 8 :**

RÈGLE 8 Utilisation d'information stratégique lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

2. **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2016-08-145

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juillet 2016

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de juillet 2016 pour un montant de 37 118,65 \$.

Adopté à l'unanimité.

2016-08-146

5.2 - Approbation des comptes du mois d'août 2016

Il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'août 2016 pour un montant de 302 073,44 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2016

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2016.

2016-08-147

5.4 - Plainte à Hydro-Québec pour pannes d'électricité répétitives

ATTENDU QUE certains résidents de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies connaissent de nouveau des interruptions d'électricité de courte durée qui se manifestent fréquemment et de façon spontanée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de demander à Hydro-Québec d'analyser en détail les pannes survenues et d'apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter les interruptions d'électricité qui perturbent les activités résidentielles et commerciales des résidents de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2016-08-148

6.2 - Demande de commandite - La Fête du pain - Seigneurie des Aulnaies

ATTENDU QUE la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies tiendra, les 10 et 11 septembre prochain, sa 4e édition de La Fête du Pain;

ATTENDU QUE la Fête du Pain a remporté le Prix du Patrimoine régional 2015 et La Seigneurie des Aulnaies, le Grand Prix du Tourisme régional 2016 dans la catégorie Attraction touristique;

ATTENDU QUE la Corporation touristique compte sur l'appui de la Municipalité pour soutenir le financement de cet événement;

ATTENDU QUE la Corporation souhaite recevoir une aide financière qui servira à faire la promotion de la Fête du Pain dans les médias régionaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu de verser une contribution financière de 300 \$ à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies. Cette contribution servira à soutenir le financement de la 4e édition de La Fête du Pain;

Adopté à l'unanimité.

2016-08-149

6.3 - Demande d'appui pour demande d'aide financière - Fabrique St-Roch

ATTENDU QUE la Fabrique de St-Roch doit procéder au remplacement de la statue de St-Roch et de son chien;

ATTENDU QUE le coût de remplacement de la statue s'élève à 15 000 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'appuyer la Fabrique de St-Roch dans ses démarches auprès des députés afin d'obtenir une aide financière pour défrayer les coûts d'une réplique de ladite statue.

Adopté à l'unanimité.

2016-08-150

6.4 - Demande de contribution financière - Projet de Coworking

ATTENDU QUE madame Virginie Guibert, consultante en développement et innovation, propose à la Municipalité de participer financièrement à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de coworking dans le nord de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE le coworking est un lieu de travail fréquenté par des travailleurs autonomes, des microentreprises et des jeunes entrepreneurs;

ATTENDU QUE ce lieu combine partage de bureaux et réseau d'échange et de collaboration;

ATTENDU QU'une première rencontre a eu lieu en mars 2016 et a regroupé 18 personnes de Saint-Cyrille, L'Islet, Saint-Aubert, Sainte-Louise, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE la première phase du projet de coworking consiste à réaliser une étude de faisabilité dont les coûts s'élèvent à 13 870 \$;

ATTENDU QUE l'étude est défrayée à 80 % par le Fonds de développement du territoire et que le montant demandé à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est de 128 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame Line Morin propose de verser la contribution financière demandée mais n'obtient aucun appui des membres présents à la séance.

Vote sur le projet de résolution :

Pour : 1

Contre : 4

6.5 - Lettre de monsieur André Drapeau concernant le projet de regroupement du service de sécurité incendie

Après lecture de la lettre de monsieur André Drapeau, le maire, monsieur Michel Castonguay, cède la parole au conseiller responsable de la sécurité incendie, monsieur Ghislain Jeffrey, pour expliquer aux personnes présentes en quoi consiste le projet de regroupement du service de sécurité incendie avec celui de Ville La Pocatière.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

Monsieur Grenier étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

8.2 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

Monsieur Jeffrey a fait une présentation du projet de regroupement du service de sécurité incendie au point 6.5 de l'ordre du jour.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon mentionne que les travaux suivants ont été effectués :

- Gravelage de la route du Moulin
- Fauchage des fossés et bordures de chemins
- Remblaiement des accotements dans le Rang 2.

2016-08-151

9.2 - Acceptation de l'offre de service professionnels de SNC Lavalin pour les plans et devis du chemin des Berges

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a accordé une aide financière à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux à réaliser dans le chemin des Berges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de SNC Lavalin au montant de 4 000 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis pour les travaux du chemin des Berges qui font partie de la première année du programme RIRL.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

À la demande de madame Louise Filion et pour répondre aux besoins des bénévoles de la bibliothèque municipale, la Municipalité entreprendra des démarches auprès de la Commission scolaire pour élargir la plage horaire pour l'accès au local de la bibliothèque et demander l'ajout de trois (3) clés à puce.

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Coutu mentionne que l'hommage aux bénévoles fut très apprécié, que les préparatifs pour la fête des nouveau-nés et des nouveaux arrivants vont bon train et que la présentation du projet de politique familiale se tiendra au cours du mois de septembre.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Tremblay mentionne que la semaine du Patrimoine fut un succès.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

2016-08-152

15.1 - Mandat pour la reconstruction de la roue du moulin banal - Seigneurie des Aulnaies

ATTENDU QUE la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies doit déposer, auprès du MCCQ, une demande d'aide financière pour refaire la roue à godets du moulin;

ATTENDU QUE la demande doit provenir du propriétaire de l'immeuble et que le ministère suggère que la Corporation soit mandataire du projet de réfection au nom de la Municipalité afin de faciliter les suivis et les prochaines étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies soit mandataire du projet de réfection de la roue à godets du moulin banal au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard fait part au conseil de ses démarches auprès du Ministère de l'Environnement dans le dossier de l'ancienne tannerie, de l'avancement des travaux du projet d'atelier intergénérationnel d'ébénisterie et précise la participation municipale pour les activités prévues à la suite du programme SIPA.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

18 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2016-08-153

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 30.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.